



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un et le dix avril, à 09 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le deux avril de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB (jusqu'à 10 heures), Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Denis MORON, Monsieur Brahim ABDENNOURI, Monsieur Francis GARNIER, Madame Géraldine MARTINETTI, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Christophe DESCARREGA, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER.

Monsieur Ali BENFATAH, ayant donné procuration à Madame Sylvie FERRANDIS.

Monsieur David COULOMB, ayant donné procuration à Madame Anne-Sophie DIAZ lorsqu'il a quitté la séance à 10 heures.

Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à Monsieur Francis GARNIER.

OBJET : FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2020 SUR BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2021

M. Joël INGUIMBERT, 3^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, au Développement économique et à la Démocratie participative, rapporteur, propose à l'assemblée de délibérer l'affectation des résultats après le vote du compte administratif 2020 du budget annexe de l'Assainissement.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 du CGCT

Vu l'instruction comptable et budgétaire M49 applicable au budget annexe de l'Assainissement

Après avoir pris connaissances des résultats de clôture de l'exercice 2020, il est proposé au conseil municipal d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020, afin de couvrir le besoin de financement à la section d'investissement.

Les résultats de clôture se présentent comme suit :

- Déficit d'investissement de 116.082 €43
- Excédent de fonctionnement de 566.817 €04

L'Adjoint au Maire délégué aux Finances propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de clôture 2020 au Budget annexe de l'Assainissement 2021 comme ceci :

- **(001) Solde Exécution Section d'investissement reporté (Déficit) : 116.082 €43**

- **L'excédent de fonctionnement de 566.817€04 sera affecté pour**

- **302.696€327 au compte 1068** en recette de la section d'investissement du budget Assainissement, correspondant à une affectation obligatoire pour couvrir le déficit d'investissement constaté et le solde des RAR, soit :

- Déficit d'investissement constaté au 31/12/2020 :	116.082€43
- Solde des RAR constaté au 31/12/2020 :	<u>186.613€89</u>
Soit un Besoin de Financement de la section Investissement :	302.696€32

- Le solde d'excédent de fonctionnement sera affecté au :

(002) Résultat de fonctionnement reporté (excédent) : 264.120€72

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

(Abstentions de M. Francis GARNIER, Mme Géraldine MARTINETTI, Mme Anne-Marie VALAT, M. Régis GERAUD, M. Maamar MAMECHE, Mme Aurore WALDURA)

APPROUVE l'exposé du rapporteur ;

AFFECTE au D001 solde d'exécution section d'investissement (déficit) : 116 082 € 43 ;

AFFECTE au R1068 pour couvrir le déficit d'investissement et les RAR : 302 696 € 32 ;

AFFECTE au R002 résultat de fonctionnement reporté (excédent) : 264 120 € 72 ;

AUTORISE le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre suivent les Signatures
Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 12 avril 2021.



Le Maire,

Patrice SPEZIALE

Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.